

N°AM-2023-12

ARRÊTÉ DU MAIRE

METTANT À L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE LE PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UN PARKING EN BORDURE DU MAIL SALVADOR ALLENDE, DU 17 AU 31 MARS 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code de la voirie routière ;

VU la délibération n°DCM-2022-12-11 du Conseil Municipal du 15 décembre 2022, portant avis de principe sur le projet de déclassement de 38 places de parking public dans le quartier « Saint-Exupéry » ;

VU la liste des commissaires enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le projet de déclassement par anticipation du Domaine public communal routier d'un parking public aménagées en bordure du mail Salvador Allende, au sein du quartier « Saint-Exupéry » est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

Article 2 : La présente enquête publique aura lieu au centre technique municipal de la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE, pendant quinze jours, à compter du vendredi 17 mars 2023, à partir de 8 heures 30 heures, et jusqu'au vendredi 31 mars 2023 inclus, aux jours et heure habituels d'ouverture au public du centre technique municipal, savoir le lundis, mardis et mercredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, le jeudi de 8 heures 30 à 12 heures, et le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30, sauf jours fériés.

Dans ce cadre, les pièces du dossier seront déposées au centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également mises en ligne sur le site Internet de la Ville, à l'adresse <http://www.bonneuil94.fr>

Le dossier d'enquête publique est par ailleurs communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Article 3 : Un registre d'enquête publique sera ouvert au centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, situé au n°3 route de l'Ouest, pour y consigner éventuellement toutes observations.

Celles-ci pourront par ailleurs : soit être adressées par la voie postale en mairie de BONNEUIL-SUR-MARNE, sous pli cacheté portant la mention « enquête publique – déclassement Saint-Exupéry », soit être transmises par voie électronique à l'adresse dédiée « enquete.publique@bonneuil94.fr », soit être directement remises entre les mains du commissaire enquêteur au jour de sa permanence ; dans tous les cas, de telle manière qu'elles puissent parvenir avant la clôture de l'enquête.

Avant que l'enquête soit ouverte, le registre d'enquête sera ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Puis il sera clos de même, à l'expiration du délai sus-fixé.

Article 4 : Monsieur Claude POUHEY, Ingénieur Général des Télécoms en retraite, domicilié à CRÉTEIL, a été désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, au centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, situé au n°3 route de l'Ouest, au jour de permanence fixé le vendredi 31 mars 2023, de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Il pourra également recevoir toute personne sur rendez-vous, à solliciter sous couvert de Monsieur le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

A la clôture de la présente enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à l'Autorité Municipale le dossier et ses conclusions motivées.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de la présente enquête.

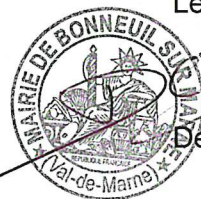
Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 MELUN cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux et, une ampliation, d'une part sera publiée sur le site Internet de la Ville et à chaque extrémité d'accès au parking public du mail Salvador Allende, au moins quinze jour avant le début de la présente enquête et pendant toute la durée de celle-ci et, d'autre part sera adressée :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- à Monsieur Claude POUHEY, commissaire enquêteur ;
- et à Madame la Directrice Générale des Services, pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera en outre publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département du Val-de-Marne, dans les quotidiens « Le Parisien » et « Les Echos ».

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 février 2023.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 9 FEV. 2023
Et de sa publication le - 9 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS